

# EXCÉDENT 2025 / INTÉRÊTS 2026

## PAX, FONDATION POUR L'ENCOURAGEMENT À LA PRÉVOYANCE EN FAVEUR DU PERSONNEL

Pax est organisée comme une coopérative et s'engage pour les intérêts financiers de ses clients et sociétaires. Notre activité est conçue avec un horizon à long terme, ce qui garantit la stabilité de la prévoyance professionnelle. Le point central est la politique d'excédent durable que nous poursuivons rigoureusement depuis des années.

### Attribution des excédents 2025

Le système d'attribution des excédents est développé avec l'excédent 2025. Le nouveau modèle répartit **l'excédent de risque** proportionnellement aux causes et tient compte non seulement des cas de prestation, mais aussi de la structure d'âge et du degré de couverture (toujours de 100% dans la prévoyance complémentaire). À noter que ces modifications n'ont aucune incidence sur l'excédent d'intérêts.

Vue d'ensemble sur les nouveautés les plus importantes de l'excédent de risque:

- Les contrats concernant jusqu'à 9 personnes assurées conservent l'excédent de risque uniforme actuel (5.00 pour cent).
- Les contrats à partir de 10 personnes assurées se voient attribuer un excédent de risque proportionnel aux causes, en fonction des paramètres susmentionnés.

Le nouveau modèle d'excédent de risque prévoit des taux entre 0 et 15.00 pour cent.

Dans le système d'excédents de Pax, une distinction est faite entre l'excédent de risque et l'excédent d'intérêts. Avec le taux d'intérêt de base, cette participation à l'excédent de prime représente le montant du taux d'intérêt total moyen. Les intérêts et les excédents de risque sont crédités à l'avoir de vieillesse surobligatoire en francs suisses de la personne assurée sur la base de l'avoir de vieillesse surobligatoire et des cotisations de risque au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

- L'excédent d'intérêts pour l'avoir de vieillesse surobligatoire est de 1.41 pour cent
- L'excédent de risque est de 15.00 pour cent de la cotisation de risque individuelle

### Rémunération totale moyenne de l'avoir de vieillesse surobligatoire

2022	1.14 %
2023	1.34 %
2024	1.48 %
<b>2025</b>	<b>1.70 %</b>

### Taux d'intérêt 2026

Pour l'année 2026, le taux d'intérêt dans la prévoyance complémentaire chez Pax est le suivant:

- L'intérêt de base pour l'avoir de vieillesse surobligatoire est de 0.25 pour cent
- La participation à l'excédent de prime pour 2026 sera déterminée à la fin de l'année